

**Le 17 août 2015**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 17 août 2015, à 17 h 00 à l'Hôtel de Ville.

**1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

**2. Constatation du quorum**

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers Laurent Marcotte et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Daniel Coutu, maire.

Sont absents : messieurs Jean-Claude Guévin et David Guévin

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Daniel Coutu, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour  
174-08-2015**

Il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue ;
2. Constatation du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Adjudication de contrat – déneigement des voies publiques 2015 à 2020 ;
5. Période de questions ;
6. Levée de l'assemblée.

**4. Adjudication de contrat – déneigement des voies publiques 2015-2020 ;  
175-08-2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a procédé à un appel d'offres public dans le journal «SEAO» et dans le journal «Le Courrier-Sud» afin de faire effectuer le déneigement de son réseau routier pour les 5 prochaines années ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, pour un contrat d'une durée de 3 ans et pour le déneigement de l'ensemble du territoire (78.21 Km), les offres suivantes :

Fournisseur	2015-2016	2016-2017	2017-2018
J. Noël Francoeur Inc.	2 999\$/Km	2 999\$/Km	2 999\$/Km
EQ. Robert Lamothe inc.	2 470\$/Km	2 470\$/Km	2 470\$/Km
Excavation A.S. 2007 inc.	2 333\$/Km	2 333\$/Km	2 333\$/Km

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, pour un contrat d'une durée de 5 ans et pour le déneigement de l'ensemble du territoire (78.21 km), les offres suivantes :

Fournisseur	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
J. Noël Francoeur Inc.	2 999\$/Km	2 999\$/Km	2 999\$/Km	2 999\$/Km	2 999\$/Km
EQ. Robert Lamothe inc.	2 470\$/Km	2 470\$/Km	2 470\$/Km	2 470\$/Km	2 470\$/Km
Excavation A.S. 2007 inc.	2 333\$/Km	2 333\$/Km	2 333\$/Km	2 403\$/Km	2 453\$/Km

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, pour un contrat d'une durée de 3 ans et pour le déneigement du secteur rural (64.91 km), les offres suivantes :

Fournisseur	2015-2016	2016-2017	2017-2018
J. Noël Francoeur Inc.	2 299\$/Km	2 299\$/Km	2 299\$/Km
EQ. Robert Lamothe inc.	2 470\$/Km	2 470\$/Km	2 470\$/Km
Excavation A.S. 2007 inc.	1 737\$/Km	1 737\$/Km	1 737\$/Km

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, pour un contrat d'une durée de 5 ans et pour le déneigement du secteur rural (64.91 km), les offres suivantes :

Fournisseur	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
J. Noël Francoeur Inc.	2 299\$/Km	2 299\$/Km	2 299\$/Km	2 299\$/Km	2 299\$/Km
EQ. Robert Lamothe inc.	2 470\$/Km	2 470\$/Km	2 470\$/Km	2 470\$/Km	2 470\$/Km
Excavation A.S. 2007 inc.	1 737\$/Km	1 737\$/Km	1 737\$/Km	1 800\$/Km	1 850\$/Km

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, pour un contrat d'une durée de 3 ans et pour le déneigement du secteur urbain (13.3 km), les offres suivantes :

Fournisseur	2015-2016	2016-2017	2017-2018
J. Noël Francoeur Inc.	7 500\$/Km	7 500\$/Km	7 500\$/Km
Excavation A.S. 2007 inc.	5 500\$/Km	5 500\$/Km	5 500\$/Km

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, pour un contrat d'une durée de 5 ans et pour le déneigement du secteur urbain (13.3 km), les offres suivantes :

Fournisseur	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
J. Noël Francoeur Inc.	7 500\$/Km	7 500\$/Km	7 500\$/Km	7 500\$/Km	7 500\$/Km
Excavation A.S. 2007 inc.	5 400\$/Km	5 450\$/Km	5 500\$/Km	5 550\$/Km	5 600\$/Km

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une analyse comparative entre les coûts de déneigement de son réseau routier par une entreprise privée et les coûts de déneigement de son réseau routier par son personnel des travaux publics;

CONSIDÉRANT que l'octroi du contrat de déneigement à une entreprise privée représente des économies substantielles pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'octroi du contrat de déneigement à une entreprise privée n'occasionnera aucun licenciement d'employés mais occasionnera la mise à pied de deux (2) employés pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que le contrat contient des dispositions pour assurer la qualité du service de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau :

- D'adjuger le contrat de déneigement des voies publiques à l'entreprise «Excavation A.S. 2007 inc.», pour une durée de 5 ans, moyennant les déboursés suivants :
  - Hiver 2015-2016 : 182 463.93\$, plus taxes;
  - Hiver 2016-2017 : 182 463.93\$, plus taxes;
  - Hiver 2017-2018 : 182 463.93\$, plus taxes;
  - Hiver 2018-2019 : 187 938.63\$, plus taxes;
  - Hiver 2019-2020 : 191 849.13\$, plus taxes;
- D'autoriser le maire, monsieur Daniel Coutu, le directeur général, monsieur Donald Nicole à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat stipulant les termes et les conditions de déneigement des voies publiques pour les saison 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2019-2019, 2019-2020 et tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

Sur la proposition ci-haut mentionnée, monsieur le maire appel le vote :

- Ont voté en faveur :
  - Monsieur Mario Laplante;
  - Madame Maude Lemire-Comeau;
  - Madame Diane Paquette;
- A voté contre :
  - Monsieur Laurent Marcotte

**En faveur : 3                      Contre : 1**

Adoptée à la majorité

**7. Période de questions**

Aucune question, les membres poursuivent l'ordre du jour.

**8. Levée de l'assemblée  
176-08-2015**

Il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 30.

---

**Daniel Coutu, maire**

---

**Donald Nicole, directeur général**